



cfu

Comité français UNIMARC

Réunion du 21 janvier 2019

Relevé de décisions (pour diffusion)

Lieu de réunion : Bibliothèque du Muséum national d'histoire naturelle, Paris

Relevé de décisions établi par : Héloïse Lecomte, Abes

Membres présents	
Joëlle Aernoudt	Electre
Renaud Aïoutz	Médiathèque départementale du Puy-de-Dôme
Jean-Marie Feurtet	Abes
Marie-Line Guillaumée	Bibliothèques du Muséum national d'histoire naturelle
Aude Le Moullec-Rieu	BnF
Héloïse Lecomte (pilote)	Abes
Agnès Manneheut	SCD Université de Nantes
Karine Meneghetti	Bibliothèque publique d'Information
Guillaume Messonnier	Decalog

Ordre du jour	
1	Accueil des nouveaux membres
2	Validation du compte-rendu et du relevé de décisions de la réunion du 25/10/2018
3	Communication du CfU
4	Propositions d'évolutions du format UNIMARC (en vue PUC 2019)

1. Accueil des nouveaux membres

Les éditeurs de SIGB ont fait part, lors d'une réunion organisée par le Groupe Systèmes & Données de la Transition bibliographique le 5 novembre 2018 à la Bibliothèque nationale de France à Paris, de leur souhait d'être représentés dans cette instance. Ce souhait ayant été confirmé par consultation ultérieure, et les modalités de désignation de représentants des éditeurs de SIGB au sein du CfU ayant été validées par mail envoyé à l'ensemble des entreprises représentées lors de la réunion du 5 novembre, le pilote du groupe, Renaud Aïoutz, a organisé une phase de dépôt de candidature.

5 candidatures nominatives ont été reçues, parmi lesquelles deux noms ont été tirés au hasard le 12 décembre. Julien Gilet (C3RB) et Guillaume Messonnier (Decalog) ont été désignés pour 2 ans. Leur mandat n'est pas renouvelable. Ils participeront à l'ensemble des réunions du CfU et aux débats ayant lieu sur la liste de diffusion. Ils auront pour mandat de tenir informés l'ensemble des éditeurs de SIGB et fournisseurs de notices UNIMARC qui seront inscrits sur une liste de diffusion *ad hoc*, administrée par l'Abes. Cette liste sera ouverte à tous les utilisateurs commerciaux du format UNIMARC. Les modalités d'inscription seront rendues publiques sur le site de la Transition bibliographique en février, à l'issue de la prochaine réunion des éditeurs de SIGB et consultants organisée par le Groupe Systèmes & Données, le 12 février 2019 à Paris.

Les membres du Comité français UNIMARC souhaitent la bienvenue à Julien Gilet (excusé) et à Guillaume Messonnier.

2. Validation du compte-rendu et du relevé de décisions de la réunion du 25/10/2018

Le compte-rendu et le relevé de décisions sont validés dans leur dernière version.

Au sujet du compte-rendu, à la demande de G. Messonnier il est apporté des précisions sur la préparation d'un point que le CfU souhaite inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Permanent UNIMARC Committee (mai 2019) : l'organisation du travail pour l'élaboration d'un mapping entre le format UNIMARC et le standard de catalogage RDA. Ce mapping est prévu par le protocole d'accord entre le PUC et le RSC (RDA Steering Committee), et concerne les ontologies Linked Data de ces deux standards. Le CfU confirme la demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion annuelle du PUC, et décide d'organiser en avril une réunion téléphonique dédiée pour préparer des propositions méthodologiques à soumettre au PUC lors de la réunion, en vue de lancer le travail. Les éditeurs de SIGB seront associés à ce travail au long cours : un appel à déclaration d'intérêt sera lancé par Renaud Aïoutz, en tant que pilote du Groupe Systèmes & Données de la Transition bibliographique.

Le relevé de décisions peut être publié sur la partie « CfU » du site de la Transition bibliographique (<https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/comite-francais-unimarc/>).

- <https://www.transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2019/01/CfU-reunion-20181025-ReleveDecisions.pdf> (publié le 28 janvier 2019).

3. Communication du CfU

Annick Le Follic, rédactrice en chef du site Transition bibliographique, est en train de préparer la mise en ligne de contenus actualisés et de nouveaux documents, comme demandé par le CfU lors de sa dernière réunion. Cette mise à jour doit permettre la fermeture prochaine du site « cfu.enssib.fr », les contenus à archiver ayant été récupérés.

- Voir la mise à jour des pages et sous-pages de la rubrique « CfU » du site Transition bibliographique (publiée le 8 février 2019) :
 - <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/comite-francais-unimarc/>
 - <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/formats-unimarc/>
 - <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/manuel-unimarc-format-bibliographique/>
 - <https://www.transition-bibliographique.fr/systemes-et-donnees/manuel-unimarc-format-notices-autorite/> (nouvelle page)
 - Une nouvelle rubrique « UNIMARC » dans le fil d'actualités (à alimenter par de nouvelles brèves prochainement)
 - Une nouvelle page donnant accès aux modalités d'inscription à la liste de diffusion des utilisateurs commerciaux de l'UNIMARC sera mise en ligne à l'issue de la réunion du 12 février 2019 (voir point 1 de ce relevé).

A noter également : le site Transition bibliographique comprendra à compter de février 2019 deux nouvelles rubriques d'accès direct dans sa barre de menu : « UNIMARC », ainsi que « FNE ».

Après présentation par A. Manneheut du module de « questions/réponses » présent sur l'ancien site du CfU (cfu.enssib.fr), le CfU décide d'ajouter le sujet « Proposition d'évolution du format UNIMARC » dans la liste déroulante du formulaire de contact sur le site Transition bibliographique. Cela rétablira la possibilité pour tout utilisateur de l'UNIMARC de soumettre au CfU une proposition d'évolution du format ou de ses référentiels. Une brève sera également publiée pour rappeler les points de contact existants pour poser des questions sur le format UNIMARC, le CfU ne pouvant pour le moment organiser le traitement de ce type de questions. Cette tâche sera ajoutée à son programme de travail ultérieur, en collaboration avec le groupe "Formation" de la Transition bibliographique.

4. Propositions d'évolutions du format UNIMARC (en vue PUC 2019)

Hors réunion : l'ensemble des propositions validées par le CfU lors des réunions du 25 octobre 2018 et du 21 janvier 2019 a été transmis à la présidente du Permanent UNIMARC Committee les 4 et 8 février, en vue de la réunion annuelle du PUC (mai 2019).

a. Notices genre-forme : la « catégorie de personne »

Les notices d'autorité genre-forme qui seront diffusées au 1^{er} janvier 2020 par la BnF peuvent être de trois types : genre, forme ou catégorie de personne (ex : auteurs d'origine hongroise). La valeur « catégorie de personne » n'a pas d'équivalent en UNIMARC. Le format UNIMARC regroupe trois notions dans les notices genre-forme : le genre, la forme ou les « caractéristiques physiques » d'un document (ex : reliure armoriée, papyrus, etc.). Il est décidé de ne pas transposer la valeur « catégorie de personne », initialement demandée par la BnF, dans la proposition de création d'une nouvelle zone A180 qui sera adressée au PUC. Les trois valeurs possibles pour cette zone codée seront : genre, forme, caractéristiques physiques, conformément à la logique actuelle du format UNIMARC. La BnF devra adapter ses données ou sa conversion, si cette zone est approuvée par le PUC.

b. Notices genre-forme : scénarios à présenter au PUC

Le CfU a validé lors sa réunion du 25 octobre 2018 la proposition au PUC d'extension de l'utilisation de la zone d'indexation B606 aux notices genre-forme, afin de permettre l'indexation sujet genre-forme (ex : la ressource porte sur le roman épistolaire).

Le scénario alternatif retenu lors de la précédente réunion du CfU (voir relevé de décisions de la réunion du 25/10/2018) est finalement repoussé. Un autre scénario, proposé par F. Leresche (BnF) avant la séance, lui est préféré car il respecte mieux la logique des sous-blocs de l'UNIMARC : faire passer l'indexation genre-forme en B628 (nouvelle zone) et utiliser la zone B608 pour l'indexation sujet genre-forme. Le scénario précédemment retenu par le CfU (création d'une zone B618 pour l'indexation sujet genre-forme) ne sera pas présenté dans les documents de proposition mais pourra être évoqué par A. Manneheut lors de la réunion du PUC, en cas d'opposition des membres du PUC au scénario privilégié par le CfU et à son alternative.

c. Zone de l'adresse bibliographique

Afin d'amener le PUC à se prononcer en 2019 sur la structuration de l'adresse bibliographique conformément à RDA, la demande de création d'une zone B214 (initialement proposée par le CfU en 2017, et rejetée par le PUC) sera renouvelée. Cette zone permettra de distinguer les mentions de publication, production, distribution, fabrication et la date de copyright ou de protection, conformément à RDA.

Le PUC ayant demandé à pouvoir comparer la création d'une nouvelle zone B214 avec l'aménagement de la zone existante B210, le CfU valide une proposition alternative consistant à créer de nouvelles

valeurs dans l'indicateur 2 de la zone B210, permettant de distinguer les différents types de mentions, et donc d'utiliser la zone B210 soit pour une adresse bibliographique structurée selon ISBD, soit selon RDA.

Synthèse comparative des deux scénarios privilégiés par le CfU :

B210/B214 : comparatif des 2 options privilégiées

Critère	Création d'une nouvelle zone B214	Adaptation de la zone B210 (5 nouvelles valeurs pour ind. 2)
Facilité génération affichage ISBD	++	+
Distinction claire entre catalogage RDA et non RDA	++	+
Interopérabilité pays RDA - non RDA	-	++
Impact Abes et BnF (export)	++	+
Impact autres bibliothèques	-	+
Qualité conversion M21	++	+
Cohérence du format et des données	-	+

La décision du PUC est particulièrement attendue sur ce point, car elle permettra de mettre fin à la situation temporaire de la zone B219 utilisée en production par l'Abes et en diffusion par la BnF. Le CfU aura à se prononcer sur la recommandation française pour l'adresse bibliographique, en fonction de la décision prise lors de la réunion du PUC.

d. Demande de création de la zone A822

Le CfU valide la proposition de création d'une nouvelle zone A822, à présenter au PUC. Cette zone permettra d'indiquer les équivalents d'une notice d'autorité sujet (Rameau) dans d'autres référentiels, par exemple LCSH (autorités sujet de la Library of Congress). Cette zone est proposée avec une sous-zone \$u qui permettra d'indiquer l'URI de l'équivalent dans un autre vocabulaire, si cet identifiant existe. Une alternative, non préférentielle, sera mentionnée en cas d'application restreinte aux seuls noms communs (zone A850).

Le CfU fera également une demande de mise à jour de l'Annexe G du format bibliographique, qui donne la liste des référentiels sujets pouvant être cités dans ce type de zone. Cette mise à jour permettra de demander l'intégration de référentiels cités dans les notices Rameau. Si certains des référentiels ne pouvaient intégrer l'Annexe G du format international, le CfU publiera en complément une liste « française » sur son site.

e. Demande de modification de la zone A106

Le CfU valide la proposition de modification de la rédaction de la zone A106 (corrections d'erreurs logiques et extension maximale de la zone afin que toute entité puisse être sujet).

f. Demande de création des zones A370, A371, A372 (hors réunion)

La BnF n'ayant pas transmis de documents en amont de la séance, les demandes de création de ces nouvelles zones permettant de spécifier des notes relatives à des œuvres (notes sur l'historique de l'œuvre, la nature et la couverture du contenu de l'œuvre) sont validées ultérieurement par e-mail.

g. Demande de création de zones de données codées sur la catégorie et la forme de l'œuvre (*hors réunion*)

La BnF n'a pas transmis de documents avant la séance. A. Le Moullec-Rieu confirme ultérieurement par e-mail que l'instruction sur le contenu de ces zones INTERMARC n'a pas encore abouti à la BnF. Le CfU ne fera donc pas de proposition au PUC à ce sujet.

h. Propositions d'évolution étrangères

Les autres pays représentés au sein du PUC vont également transmettre des propositions d'évolution. Celles-ci seront transmises au CfU et analysées lors d'une réunion par visio-conférence à organiser en avril.